



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 24 August 2021

Se vacciner en famille en Haute-Garonne, c'est facile et immédiat !

Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 12 ans dans les centres de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé habilité à la vaccination.

La vaccination des jeunes, qui peuvent développer des formes graves de la Covid-19, est aussi nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus. En effet, la situation sanitaire en Haute-Garonne demeure préoccupante sur cette deuxième quinzaine du mois d'août avec un taux d'incidence de 270,5/100 000 habitants et un taux de positivité qui dépasse les 4,8 % sur la tranche 10-20 ans. (Données SPF au 23 août)

La vaccination des adolescents est un moyen important de lutter contre la propagation de l'épidémie et de préparer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions pour chacun des élèves des collèges et des lycées du département. Et d'ailleurs, plus de 59,2 % des adolescents haut-garonnais se sont lancés !

Elle se fait sur la base du volontariat, à la fois de l'adolescent concerné et de ses parents, selon les conditions suivantes :

- Les adolescents de plus de 16 ans peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.
- De 12 à 15 ans ; l'accord d'un seul des deux parents, ou des responsables légaux suffit, en vertu de la loi du 5 août. Le ou les parents doivent donner leur accord en remplissant une attestation téléchargeable sur le site du ministère de la Santé ou [ici](#) .
- Un mineur peut se déplacer seul en centre de vaccination. La présence d'un parent pendant la vaccination de l'adolescent est recommandée mais n'est pas obligatoire. Si le mineur vient seul, il doit impérativement présenter l'autorisation parentale à la vaccination contre le Covid-19 remplie et signée par au moins l'un des deux parents pour se faire vacciner. Il doit également penser à venir avec la carte vitale d'un de ses parents.

Sans attendre la rentrée scolaire, une offre de vaccination à destination des familles se structure en Haute-Garonne, permettant de vacciner enfants de 12 ans ou + et leurs parents :

- Plus de 480 professionnels de santé : médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, et plus de 100 pharmacies proposent, à proximité immédiate de chacun, une vaccination ARN messenger avec Moderna

- Les 11 centres de vaccination du département adaptent leurs capacités pour permettre la vaccination ARN messenger d'un maximum de personnes volontaires d'ici début septembre

La liste de l'ensemble de ces lieux de vaccination est disponible sur sante.fr ou via KELDOC.

CONTACTS PRESSE

Préfecture

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85
30 75

communication@occitanie.gouv.fr

ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr